



Objet: Information relative à la fusion en France des entités CACEIS Investor Services et CACEIS

Cher Client,

Le 3 juillet 2023, CACEIS a acquis les activités européennes d'« *asset servicing* » de RBC. Depuis lors, CACEIS Investor Services France S.A. et CACEIS Investor Services Bank France S.A. agissent respectivement en tant que prestataire de services comptables par délégation (le "Délégataire") et banque dépositaire (le "Dépositaire") (collectivement, les "Prestataires actuels") pour le FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 dans lequel vous détenez une participation.

Nous vous informons d'ores et déjà des fusions à venir des Prestataires actuels au sein du groupe CACEIS. Le Délégataire et le Dépositaire seront fusionnés respectivement dans CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank.

L'objectif de ces fusions est de simplifier la structure juridique du groupe CACEIS. Le projet bénéficiera au FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 en lui offrant les meilleures plateformes de CACEIS. Aucune action n'est nécessaire de votre côté.

À la suite de ces fusions intra-groupe, qu'il est envisagé de réaliser le 31 mai 2024 (sous réserve des autorisations réglementaires), CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank fourniront des services en tant qu'administrateur et dépositaire au FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 selon les mêmes conditions d'engagement que celles en place avec les Prestataires actuels.

	Entités actuelles	Entités futures
Délégataire (de la gestion comptable)	CACEIS Investor Services France S.A.	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Investor Services Bank France S.A.	CACEIS Bank

Les sections concernées du prospectus du FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 seront mises à jour en conséquence et conformément aux exigences réglementaires établies par le régulateur français à savoir, l'Autorité des marchés financiers (AMF), et qui ont été communiquées au FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 à la suite des échanges entre les Prestataires actuels et ladite Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque le FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°4 migrera vers la plateforme de conservation du nouveau Dépositaire au cours du T3/T4 2024, de nouvelles coordonnées bancaires seront requises pour toute souscription future dans le Fonds. Le Dépositaire nous les fournira et nous vous contacterons avant la migration pour confirmer les nouveaux DSI.

Cordialement,

Luc Peyrot, directeur général de KYOSEIL AM